

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT OU COLLECTIVITE :

ANNEXE MODÈLE B

—
CANTON

—
COMMUNE

—
INTERCALAIRE N°

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

—

RECENSEMENT

des votes émis

Bureaux	Nombre d'électeurs inscrits	Nombre d'émargements	Nombre de votants (enveloppes et bulletins sans enveloppe trouvés dans les urnes)	Nombre de bulletins blancs (5)	Nombre de bulletins et enveloppes annulés	Nombre de suffrages exprimés (6)					
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1er bureau.....											
2e bureau.....											
3e bureau.....											
4e bureau.....											
5e bureau.....											
6e bureau.....											
7e bureau.....											
8e bureau.....											
9e bureau.....											
10e bureau.....											
11e bureau.....											
12e bureau.....											
13e bureau.....											
14e bureau.....											
15e bureau.....											
16e bureau.....											
17e bureau.....											
18e bureau.....											
19e bureau.....											
20e bureau.....											
21e bureau.....											
22e bureau.....											
23e bureau.....											
24e bureau.....											
25e bureau.....											
Totaux de la page											
Totaux cumulés de la page et des intercalaires											

(5) Depuis l'adoption de la loi n° 2014-172 du 21 février 2014, les bulletins blancs (de couleur blanche sans aucune mention) et les enveloppes vides sans bulletin sont exclus du champ des bulletins nuls. Ils sont à présent décomptés séparément et annexés au procès-verbal sans être prise en compte dans la détermination des suffrages exprimés.
 (6) Ce nombre correspond à la colonne 4 moins les colonnes 5 et 6.

